TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 14 JUIN ! **[1]**

8 Juin 2016

Le Syndicat français des artistes-interprètes appelle les artistes-interprètes à faire grève ce mardi 14 juin, pour défendre leur travail et la possibilité de vivre de leurs métiers.

Le 15 juin, la commission mixte paritaire Sénat/Assemblée nationale se réunit pour se mettre d'accord sur la version finale de la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine, qui instaure dans son article 11A le travail gratuit dans les spectacles avec billetterie. Ce n'est pas seulement la porte ouverte à une concurrence déloyale au détriment de l'emploi des artistes interprètes professionnels, mais une brèche béante dans la présomption de salariat dont ils bénéficient depuis 1969, socle de leur protection sociale. C'est la légalisation du travail dissimulé .Le gouvernement peut encore présenter un amendement conforme aux souhaits des fédérations de pratiques artistiques en amateurs et des syndicats d'artistes. Dans le cas contraire il se plierait aux désidératas du Puy du Fou et consorts ! **Encourageons-le à faire le bon choix par la grève et en relayant massivement la pétition que nous avons lancée (**http://chn.ge/1UC3FAP **[2]) !**

Le 16 juin, les partenaires sociaux interprofessionnels se réunissent pour une « ultime » séance de négociation sur l'assurance chômage, et l'accord du 28 avril sur les annexes 8 et 10 est à l'ordre du jour. Il faut que le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CFDT, la CGC et la CFTC agréent cet accord juste et équilibré, pour qu'il puisse entrer en vigueur dès le mois de juillet. Faute de quoi, c'est au gouvernement, encore une fois, de prendre ses responsabilités ! **La grève fait bouger les lignes, on l'a vu dès le début juin dans d'autres secteurs d'activité !**

Le 13 juin, le débat sur la Loi travail démarre au Sénat. L'article 52 de cette loi revient sur la décision du Conseil d'État d'octobre 2015, qui invalidait les pratiques de Pôle Emploi en ce qui concerne la prise en compte des jours de travail déclarés avec retard et la suspension des allocations pour « indus » avant la fin du processus de réclamation. Et surtout, l'article 2 donne aux entreprises la possibilité de déroger aux conventions collectives de branche, si ardument négociées par les syndicats de salarié-e-s et les organisations d'employeurs responsables, adaptées aux réalités professionnelles. Ce sont nos conventions collectives et donc nos salaires minima dans tous nos secteurs d'activité, audiovisuel comme spectacle vivant, qui seraient menacés. Fini la **grève** par procuration ! Nous savons combien il est parfois difficile et même violent pour un artiste de s'arrêter de travailler mais il est temps aujourd'hui que les artistes-interprètes prennent leurs destins en main ! Et si vous ne travaillez pas le 14 juin, faites la **grève** dans les jours qui précèdent. Les préavis de grèves reconductibles déposés par la Fédération CGT du Spectacle sont toujours valables dans les entreprises publiques. Informez vos publics. **Le mouvement doit être visible.**

Et n'oubliez pas la **manifestation nationale à Paris le 14 juin**. Organisez-vous pour y être ! Prenez contact avec votre antenne SFA locale ou avec l'Union locale CGT.

Mot de passe *

- Demander un nouveau mot de passe

Haut de page

Coordonnées du SFA

Nom d'utilisateur *

Syndicat Français des Artistes-interprètes
1, rue Janssen 75019 PARIS
Métro : Place des Fêtes
Téléphone : 01 53 25 09 09
Télécopie : 01 53 25 09 01
Serveur vocal : 01 53 25 09 00
E-mail : contact@sfa-cgt.fr
Site Web : www.sfa-cgt.fr

- Lire la suite de Coordonnées du SFA

Audiovisuel Cinéma Conventions collectives Danse Disque Doublage Droits sociaux International Internet Politiques culturelles Propriété littéraire et artistique Radio Salaires Spectacle vivant Télévision

Audiovisuel Cinéma Conventions collectives Danse Disque Doublage Droits sociaux International Internet Politiques culturelles Propriété littéraire et artistique Radio Salaires Spectacle vivant Télévision

Coordonnées du SFA

Syndicat Français des Artistes-interprètes
1, rue Janssen 75019 PARIS
Métro : Place des Fêtes
Téléphone : 01 53 25 09 09
Télécopie : 01 53 25 09 01
Serveur vocal : 01 53 25 09 00
E-mail : contact@sfa-cgt.fr
Site Web : www.sfa-cgt.fr

- Lire la suite de Coordonnées du SFA

Accès réservé

Nom d'utilisateur *
Mot de passe *

- Demander un nouveau mot de passe

- Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes
- Mentions légales
- Crédits
- Contact
- LEKTUM

- Drupal

URL source (modified on 18/05/2022 - 14:25): https://sfa-cgt.fr/news/1281

Liens
[1] https://sfa-cgt.fr/news/1281
[2] http://chn.ge/1UC3FAP